



Aurais-je pu être accusée d'homicide involontaire?

Par **adele_huxley__old**, le **18/06/2007 à 18:44**

Bonjour,

Il y a qqs années, étudiante à Lille, j'ai surpris un cambrioleur essayant de pénétrer à mon domicile par le velux. Me voyant arriver, il s'est sauvé, mais a tout de même réussi à ouvrir le velux de l'extérieur. Par crainte d'une nouvelle tentative, j'ai installé un système d'alarme de base avec des pétards qui auraient éclaté à l'ouverture du vélux. Heureusement, le cambrioleur n'est jamais revenu.

Je me suis récemment posé la question de savoir quelle aurait été ma responsabilité au cas où le cambrioleur, surpris par l'éclatement des pétards, serait tombé du toit?

Merci de prendre en compte ma question.

Adèle

Par **Dinah**, le **21/06/2007 à 16:35**

Effectivement, vous seriez responsable si un tel accident était survenu, avec des risques de poursuites pour homicide ou blessures involontaires selon les conséquences de l'éclatement des pétards. Au risque même d'une poursuite pour meurtre s'il était prouvé que vous aviez bien l'intention de blesser le cambrioleur, voire de le tuer !

Le fait que le cambrioleur soit entré par effraction ou ait tenté de le faire n'est pas une "excuse" pénale.